



## ARE perçu par erreur...a rendre

-----  
Par Benj

Bonjour,

J'ai reçu un paiement d'ARE de la part de pole emploi.

Ce paiement est du a une erreur de leur part que je leur ai signalé.

On m'a demandé de rembourser la somme, ce que j'ai fait par chèque afin d'avoir un justificatif.

Ce chèque a été fait le 1er juin 2017.

A ce jour, ils n'ont toujours pas encaissé le chèque et j'ai reçu un courrier comme quoi il faut que je règle sous 15 jours.

Cet argent la a été dépensé au fur et à mesure que les mois se sont écoulés et je ne peux rendre cette somme (680 ?).

Puis je demandé une annulation de la dette ou un échelonnement de celle-ci, en sachant que je ne perçois plus d'allocations de pole emploi.

Merci beaucoup.

Cordialement

-----  
Par florian15

Bonjour,

Tout d'abord, si vous avez émis un chèque en juin 2017 à l'endroit de pôle emploi qui n'a pas été encaissé, vous ne devez pas lui en adresser un second sans avoir entre vos mains, une attestation de son désistement.

Ensuite, puisque vous convenez de cette dette, expliquez votre situation à cet organisme lui demandant de vous établir un échéancier pour la régler.

Quant à son annulation, le rêve de nos jours n'est qu'illusion.

Cordialement.